MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 707 DU 04 NOVEMBRE 2026
portant nomination des membres du Conseil national des soins de santé primaires, deuxième mandature.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-388 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;

vu le décret n° 2019-405 du 25 septembre 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national des soins de santé primaires ;

sur proposition du Ministre de la Santé ;

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil national des soins de santé primaires les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **YAROU SEKE YERIMA Tamou**, Administrateur des services financiers ;
- madame **ADJIBI Sandrine Murielle Adjokè**, Chirurgien-dentiste ;
- monsieur **BOKOSSA Sèmèvo Yves Roland Fréjus**, Inspecteur d'action sanitaire ;
- madame **AHANHANZO Clarisse** épouse **AGONGLO**, Sage-femme diplômée d'Etat de grade inspecteur d'action sanitaire ;
- monsieur **OUSSOU Richard Dèdènou**, Ingénieur en aménagement et protection de l'environnement ;
- monsieur **SALAMI Lamidhi**, Médecin de santé publique ;
- madame **HOUSSOU Adjoavi Mathilde**, Médecin épidémiologiste ;
- madame **HOSSOU Adjouavi Virginie Dèka** épouse **ADJANONHOUN**, Médecin généraliste ;

- monsieur **HOUNMENOU Sourou Constant Marcel**, Médecin pédiatre ;
- monsieur **AZA-GNANDJI Guy-Gérard**, Médecin spécialisé en santé mentale ;
- monsieur **BIO YERIMA Seco Guy**, Médecin gynécologue obstétricien ;
- madame **HOUINDOTE Soulingbè Andréa**, Nutritionniste ;
- monsieur **MONTCHO G. Gualbert**, Pharmacien.

Article 2

Monsieur **Lamidhi SALAMI** est nommé président Conseil national des soins de Santé primaires.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil national des soins de santé primaires est de quatre (04) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-402 du 19 août 2020 portant nomination des membres du Conseil national des soins de santé primaires ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI.

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Aristide MEDENOU

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; C.COM : 1 ; SGG : 1 ; MINISTERES : 24 ; INTERESSES : 13 ; JORB : 1.